

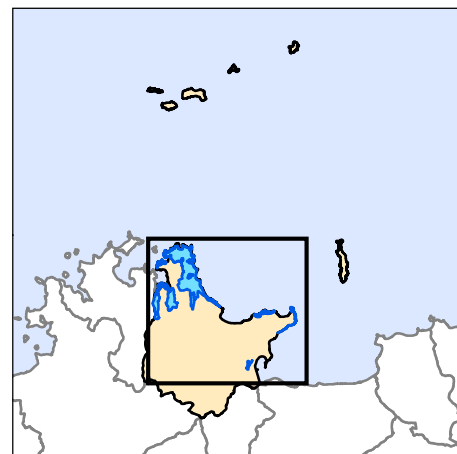
0 50 100 150 200
Mètres

Les bâtiments récemment implantés ont été reportés sur le fond de plan de façon purement schématique (ils sont signalés par ).

PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISION



Côtes-d'Armor



Echelle : 1/7 500ème

Annexes

*Espaces naturels sensibles - zone de
préemption du Conseil
départemental des Côtes-d'Armor*

Arrêté le : 03 novembre 2016
Approuvé le : 07 novembre 2017
Rendu exécutoire le :



7, rue Le Reun - 29480 Le Relecq-Kerhuon
Téléphone : 02 98 02 13 15 - Fax : 02 98 23 30 12
Email : geolitt@geolitt.fr
www.geolitt.fr

 Espaces naturels sensibles - zone de préemption du CD 22

Trégastel

Pleumeur-Bodou

Saint-Quay-Perros

Louannec